



LE MOT DU MAIRE

Finances communales

Dans sa séance du 12 novembre 2019, le Conseil municipal a accepté le budget pour l'année 2020; les charges se montent à CHF 12'193'371.- dont CHF 80'000.- d'amortissements extraordinaires. Des revenus de CHF 12'201'459.- soit un excédent de revenus de CHF 8'088.-. La participation au fonds de péréquation intercommunal sera de CHF 1'730'725.-.

80% des revenus inscrits au budget proviennent des prévisions des recettes fiscales et le reste, soit CHF 2.4 millions, des autres revenus.

PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

Il est prévu d'assainir les secteurs des Petit et Grand Malagny. Le concept retenu et approuvé par l'office cantonal de l'eau (OCEau) est le suivant :

- Etape 1 : Construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le chemin des Troiselles.
- Etape 2 : Construction d'un collecteur d'eaux pluviales à travers les parcelles de l'Ecole anglaise et la société CHRONO IMMOBILIER SA.
- Etape 3 : Construction d'un collecteur d'eaux pluviales dans le chemin de la petite-Voie et la route du Creux-de-Genthod jusqu'au lac.

Les travaux de construction des deux premières étapes ont été réalisés, respectivement en 2016 puis en 2017. La troisième étape fait l'objet d'une étude en cours par les bureaux d'ingénieurs Buffet-Boymond SA et T-ingénierie SA.

Deux secteurs ont été mis en évidence :

- Secteur 1 : chemin de la Petite-Voie et passage sous les voies CFF et la route de Lausanne.
- Secteur 2 : route du Creux-de-Genthod jusqu'au Lac.

Après une modélisation hydraulique ainsi qu'une étude géotechnique pour définir la nature du terrain, un projet a été établi par les bureaux d'ingénieurs.

Ce projet est en cours d'approbation par les CFF ainsi que la Capitainerie avant le dépôt de l'autorisation de construire.

Planning intentionnel des travaux :

Dépôt de l'autorisation de construire : Janvier 2020

Appel d'offres public SIMAP : Février 2020

Vote de crédit : Mars 2020

Début des travaux : Septembre 2020

Fin des travaux : Avril 2021

STATIONNEMENT AU CREUX

Le Canton et la Confédération entreprennent depuis cet été sur la route de Lausanne d'importants travaux de réfection de la chaussée entre les ronds-points de Genthod et Versoix. Le béton est remplacé par un revêtement phono-absorbant. A la hauteur du Creux-de-Genthod, environ 35 places de stationnement seront créées directement sur la chaussée et disponibles dès l'été 2020. Ces places remplaceront partiellement celles du Creux.

CARREFOUR DES ROUTES DE VALAVRAN ET DE COLLEX

Suite aux remarques reçues à propos de la modification de ce carrefour, considéré comme dangereux, et après étude du bilan de l'aménagement actuel, l'Office cantonal des transports a informé les Communes de Bellevue et de Genthod qu'il envisage de modifier cet aménagement pour un nouvel essai d'une année.

BORDIERS AUTORISÉS

Dès mi-novembre, la circulation dans le chemin des Rousses et la rue du Village n'est autorisée que pour les riverains, comme cela a été suggéré par une pétition. Une signalisation « Bordiers autorisés » a été mise en place.

CHEMIN DES LIMITES

Au chemin des Limites, sur la parcelle 2375 de 10'000 m², une autorisation de construire pour une clinique privée est en force sur ce terrain et les travaux ont débuté il y a 18 mois. Maintenant, le chantier est arrêté et laisse un trou béant. La Mairie a pu obtenir du propriétaire les informations suivantes :

La société qui a signé un contrat pour exploiter la future clinique pendant 20 ans s'est retirée. L'affaire va bien évidemment se terminer devant les tribunaux. Entretemps, le maître d'ouvrage cherche un repreneur pour le projet d'une clinique et réfléchit parallèlement à la possibilité de transformer l'ouvrage en un complexe de bureaux.

INITIATIVE POPULAIRE

L'acceptation de l'initiative populaire 163 le 24 novembre 2019 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève – Reprenons en main notre aéroport » est un très grand succès, tout particulièrement pour notre commune. A Genthod elle était acceptée par 76,6% des votants, cela représente la plus forte majorité cantonale.

On a pu lire dans la communication du Conseil d'Etat du 27 novembre ce message réjouissant :

« Cette acceptation démontre clairement le souhait de la population de voir le développement de l'aéroport maîtrisé et ses nuisances réduites. Cette nouvelle disposition constitutionnelle enjoint les autorités politiques cantonales comme fédérales à agir en ce sens et à respecter la volonté populaire exprimée.

Pour ces raisons, le Conseil d'Etat propose de porter une nouvelle fois un regard critique sur le rapport et de demander une adaptation du document-cadre en matière de politique aéronautique suisse. En effet, le rapport sur la politique aéronautique de la Suisse, adopté en 2016 (LUP0), n'est manifestement plus en phase avec les défis actuels. La planification aéronautique doit dorénavant mieux prendre en compte et de manière systématique la protection de l'environnement et des populations riveraines en amont des processus. »

SAISON CULTURELLE 2020

De l'humour et du théâtre sont au programme culturel de l'année 2020 qui ne comptera pas moins de 18 spectacles. Vous le recevrez bientôt dans vos boîtes aux lettres, mais réservez déjà les dates suivantes :

- Nicolas Pernot revient nous voir en ouverture de saison le vendredi 24 janvier, pour nous présenter son film sur le Lac Baïkal.
- Antigél reprend ses quartiers avec Luka Bloom, le mercredi 5 février.
- Le 7 mars petits et grands pourront profiter d'un Loto Poétique organisé par le théâtre Am Stram Gram.

FERMETURE DE FIN D'ANNÉE

L'école et les services parascolaires seront fermés du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.

Reprise lundi 6 janvier 2020.

L'administration communale sera fermée du 24 décembre 2019 au 1er janvier 2020.

Réouverture le jeudi 2 janvier 2020 (vendredi fermé en période de vacances scolaires).

Permanences en cas d'ensevelissement, de 10h à 12h :

- le jeudi 26 décembre au 079 476 19 05
- le lundi 30 décembre au 079 476 19 05

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La bibliothèque sera fermée du samedi 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus. Elle sera également fermée le vendredi 14 février.

En plus des horaires hebdomadaires habituels, elle sera ouverte les samedis 11 janvier et 1^{er} février de 9h à 12h.

EPICERIE

Du samedi 21 décembre 2019 au samedi 4 janvier 2020, l'épicerie- poste sera ouverte tous les matins, sauf les 25, 26 et 31 décembre et les 1er et 2 janvier.

APÉRITIF DU NOUVEL AN

Les Autorités se réjouissent de vous accueillir au foyer du Centre communal, 4 chemin de la Pralay, autour d'un verre mercredi 1er janvier 2019 entre 18h et 20h.

SALAGE DES ROUTES

Le salage des routes sera réduit comme depuis plusieurs années.

SAPINS DE NOËL

La Mairie rappelle qu'après les fêtes les sapins doivent être déposés à l'espace de récupération des Chanâts (ESREC).

L'ÉCOLE AUX ENFANTS

Merci à tous les propriétaires de chiens de ne pas pénétrer dans l'enceinte du préau, cette place est réservée aux enfants et au personnel autorisé. Nos amis canins et leurs maîtres sont les bienvenus au parc Lullin.

MÉDAILLES DE CHIENS

Le détenteur devra acquérir la marque de contrôle au plus tard le 31 mars 2020, sous peine d'amende.

Documents à présenter :

- Attestation d'assurance RC;
- Carnet de vaccination valable contre la rage (validité 3 ans pour les vaccins DEFENSOR 3, RABDOMUM, RABISIN ET NOBIVAC RABIES);
- Feuille, carte ou vignette d'enregistrement de la société ANIS à Berne, prouvant l'inscription de la puce électronique ou du tatouage;
- Attestation des cours suivis (test de maîtrise et de comportement pour les animaux de plus de 25 Kg et plus grands que 56 cm au garrot).

En ce qui concerne les nouveaux détenteurs de chien, ceux-ci devront se présenter en premier lieu à la mairie pour leur enregistrement dans la base de données AMICUS avant de se rendre chez le vétérinaire.

SERVICE SOCIAL

Le service social de la commune a intégré les locaux de la Mairie au 37, rue du Village. Les horaires restent inchangés : lundi de 14h à 17h30, mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h. La conseillère sociale reçoit pendant les heures d'ouverture de la Mairie (lundi et mardi après-midi) ou sur rendez-vous.

Pour les personnes âgées de 75 ans et plus, la Mairie reconduit en 2020 l'offre de transport à Balexert les premiers mardis du mois (sauf en janvier et en août) : le RV est fixé à 14h30 (vers le parking de l'ancienne poste) et le retour au plus tard à 17h30.

Nous vous rappelons l'existence d'un service de visiteuses et visiteurs sociaux pour les personnes qui souhaitent bénéficier de compagnie, d'aide avec les courses, ou autre activité à partager. Quant aux transports pour vos différents rendez-vous, appelez le service social quelques jours à l'avance pour qu'un(e) bénévole vous prenne en charge.

Horaires de fin d'année : le service social sera fermé du 24 décembre 2019 au 3 janvier 2020. Reprise le vendredi 6 janvier 2020.

PIANO À QUEUE

Un généreux habitant a fait don à la commune d'un magnifique piano à queue de C. Bechstein construit en 1900. Celui-ci est désormais disponible au Centre communal et les gentousiens pianistes amateurs intéressés à l'essayer sont priés de s'adresser à la Commune.

LA MAIRIE VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES !

LA MAIRIE DE GENTHOD VOUS ACCUEILLE AU 37, RUE DU VILLAGE - 1294 GENTHOD

- LUNDI DE 13H30 À 19H00 (de 13h30 à 16h30 durant les vacances scolaires)
- MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 13H30 À 16H30 (vendredi fermé durant les vacances scolaires)
- MERCREDI DE 9H À 12H

022 774 12 80
WWW.GENTHOD.CH
INFO@GENTHOD.CH